



## Brèves du conseil

Le conseil municipal a décidé de maintenir la course cycliste du 1<sup>er</sup> mai par l'AC de Margny les Compiègne. Evidemment, en raison du contexte sanitaire qui s'aggrave, celle-ci pourra être annulée par la Préfecture ou à notre initiative.

Nous avons été informés que le syndicat scolaire se verra attribué de deux draisiennes offertes par M. Olivier DASSAULT.

Nous rendons hommage à M. Olivier DASSAULT, qui nous a quitté le 7 mars, toujours présent à nos côtés sur le terrain. Nous sommes nombreux à l'avoir croisé sur nos brocantes où il avait un mot gentil.

La réfection et la sécurisation des trottoirs de la rue Pennellier sont en cours de démarrage.

Les travaux des appartements de la rue Verte sont en cours d'exécution. Du retard a été pris en raison des fortes gelées où les centrales à béton ont stoppés leur production.

Une réflexion est engagée concernant l'utilisation de l'ancienne école. Un projet est en bonne voie et nous vous informerons dès sa concrétisation.

Le projet d'ouverture d'une mini-crèche est bien avancé, les questionnaires aux familles pour valider la fiabilité de cette intention de création ont été distribués. Des travaux seront à prévoir dans le local qui sera mis à disposition.

## Mât de mesure

Mais, qu'est-ce que c'est ? Vous vous êtes posé la question, sans trouver la réponse...



Un mât de mesure est installé pour une campagne de mesure pendant environ un an afin de réaliser une étude de vent approfondie et évaluer le gisement éolien de la zone.

Les principales mesures concernent la vitesse du vent (à l'aide d'anémomètre), l'orientation du vent (à l'aide de girouette), et des données sur l'humidité, la pression atmosphérique et la température de l'air. Autant d'éléments qui influencent la future production éolienne. Le projet éolien doit ensuite être approuvé par les élus locaux, le maire, les propriétaires et exploitants agricoles avec une étude d'impact : environnement, riverains, biodiversité, paysage... avec l'aide de différents bureaux d'études (acoustique, paysage...) ainsi qu'une étude des risques.

Puis viennent les demandes d'autorisations préfectorales et ministérielles (autorisation ICPE -inspection des installations classées et approbation du réseau électrique...). Plus d'une vingtaine d'organismes ou services sont consultés.

D'autres préalables au financement (banques, investisseurs privés, financement européen...) du parc éolien s'imposent : demande de raccordement, consultation du public. In fine, si tous les éléments sont réunis, la construction du parc éolien lui-même peut débuter.

## Encore un geste d'incivilité

Le 27 Février dernier, un dépôt sauvage a été signalé par des promeneurs dans le chemin des Blâtriers,

C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du Code Pénal).



## Les déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections sur la partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe de 35 €.

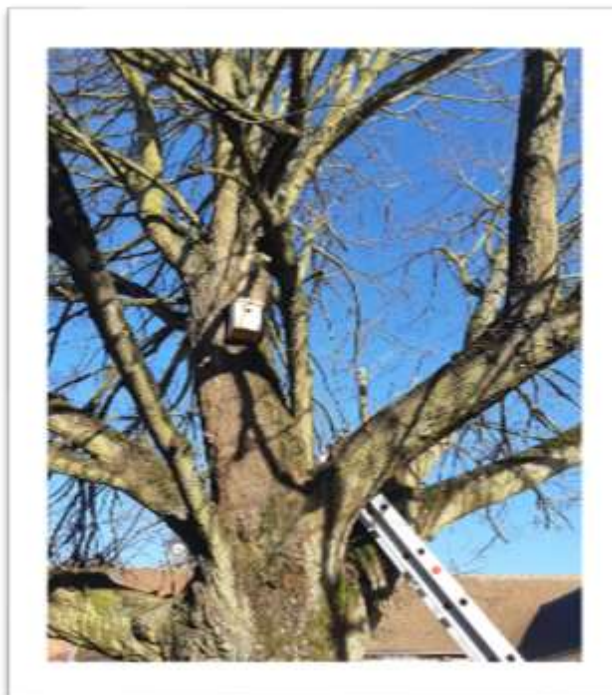
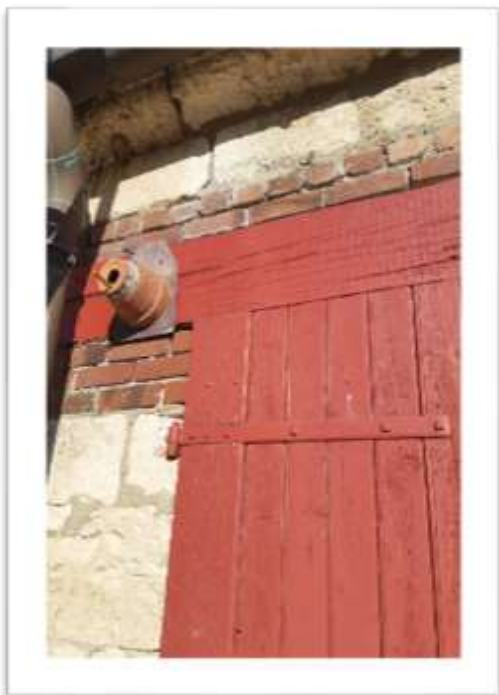
Pour la promenade de vos compagnons à quatre pattes, munissez-vous de sachets pour ramasser les crottes de votre chien.

**SOYEZ RESPONSABLE** et désireux de préserver l'hygiène ainsi que les promenades et l'environnement : village propre, accueillant tout en intégrant nos animaux de compagnie.

## Pose de nichoirs

Un thème est revenu à plusieurs reprises dans les dossiers de candidature de nos jeunes conseillers municipaux, celui de la nature et particulièrement celui des oiseaux. C'est ainsi qu'une initiative a été lancée en février pour équiper la commune de nichoirs. Les habitants ont été invités à en fabriquer. Et le samedi 27 février, accompagnés de quelques jeunes, ils ont été installés dans la commune. Vous les avez peut-être déjà aperçus ?

Un grand merci à Madame Deleau qui a confectionné 2 nichoirs magnifiques



## STOP aux lingettes dans les toilettes

Depuis quelques années, les lingettes sont devenues très présentes dans notre quotidien : lingettes pour bébé, lingettes antibactériennes ou démaquillantes ...

Ces lingettes sont très pratiques mais lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes, elles sont un vrai fléau pour les systèmes d'assainissement et l'environnement. De plus, elles sont à l'origine d'engorgements.

Le risque existe pour votre système d'assainissement individuel mais également pour le système d'assainissement collectif : les eaux usées ne s'écoulent plus et ne peuvent plus s'évacuer dans le collecteur.



## Collecte des déchets verts

Reprise de la collecte dans notre commune le mardi 6 avril 2021, sortir vos sacs la veille au soir. Ramassages prévus jusqu'au 29 octobre sans interruption



## Informations

### BRUITS DE VOISINAGE

Selon l'arrêté préfectoral en date du 15 Novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique

Autorisés aux horaires suivants :

- Du **lundi au vendredi** de **8 h à 12 h** et de **13 h 30 à 19 h 30**
- Les **samedis** de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**
- Les **dimanches et jours fériés** de **10 h à 12 h**

### BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental **INTERDIT** tout brûlage à l'air libre de déchets, y compris les déchets verts assimilés à des déchets ménagers. Si les services départementaux de lutte contre l'incendie sont amenés à se déplacer, leur intervention sera facturée aux contrevenants.

## Etat civil

### *Ils nous ont quittés*

En janvier : Madame Irène FAUCON  
Monsieur André FAÇARD

En mars : Madame Simone VANSEVENANT



### *Bienvenue à*

En janvier : Marius PAGE

En février : Shelby BONVALLET

